

3.3

Autres consultations

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Erratum

DEUXIÈME CONSULTATION RELATIVE À L'ENCADREMENT DU SECTEUR DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DU RÉGIME DE L'INSCRIPTION

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'Annexe A du deuxième document de consultation relative à l'encadrement du secteur de l'épargne collective dans le cadre de la réforme du régime de l'inscription du 21 septembre 2007 (le « document de consultation »), publié à la section 3.3 du bulletin du 21 septembre 2007 (Vol. 4, n° 38).

À cet effet, le tableau présenté à la section 4 de l'Annexe A aurait dû se lire comme suit :

4) Exemples d'application de la tarification proposée pour le maintien de l'inscription

Le tableau suivant illustre l'application de la tarification proposée à l'égard des mêmes quatre cabinets, selon des paramètres hypothétiques :

Hypothèses	CSF pour les représentants	Frais annuels fixes	Frais annuels sur la base des ASG	Total	Augmentation par rapport à la tarification actuelle
Cabinet A : 2 représentants ¹ et actif sous gestion (ASG) de 175 M \$	476 \$	160 \$	2 275 \$	2 911 \$	2 275 \$
Cabinet B : 50 représentants et ASG de 400 M \$	11 900 \$	4 000 \$	5 200 \$	21 100 \$	5 200 \$
Cabinet C : 600 représentants et ASG : 1 MM \$	142 800 \$	48 000 \$	6 500 \$ pour la 1 ^{re} tranche de 500 M \$ 5 500 \$ pour le solde	202 800 \$	12 000 \$
Cabinet D : 1 000 représentants et ASG : 3,5 MM \$	238 000 \$	80 000 \$	6 500 \$ pour la 1 ^{re} tranche de 500 M \$ 33 000 \$ pour le solde	357 500 \$	39 500 \$

La version corrigée du document de consultation est disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers : http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/projets-speciaux/reforme-inscription/2e-consultation/Deuxieme_document-consultation_EC-21_septembre_2007.pdf

1 Pour les fins de ce tableau, tous les représentants sont présumés unidisciplinaires en épargne collective

Le 5 octobre 2007